

## L'Observatoire Economique et Social

### Note de conjoncture n°37

#### Volet 3 : Famille et retraite

##### **En 2015, légère hausse du nombre de familles bénéficiaires de prestations légales chez les salariés agricoles combinée à une diminution chez les non-salariés agricoles**

En 2015, le dynamisme des bénéficiaires de prestations familiales spécifiques, de l'AEEH et de l'ARS se traduit par une progression du nombre de prestations légales familles de + 0,5 % au régime des salariés agricoles. Dans le sillage de la baisse de la population protégée en maladie au régime des non-salariés (-3,6 %), le nombre de familles bénéficiaires de prestations légales familles fléchit de - 3,0 %. Parallèlement, le montant total de ces prestations (1,09 milliard d'euros) est en baisse de - 1,5 % par rapport à 2014 (évolution tous régimes).

##### **Progression du nombre d'allocataires du RSA à fin décembre 2015**

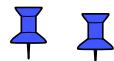
En décembre 2015, le nombre d'allocataires du RSA s'établit à 40 480 au régime agricole, en progression de + 3,6 % par rapport à décembre 2014. Cette croissance résulte principalement de la hausse du nombre d'allocataires du RSA socle seul (+ 8,2 %) et du RSA activité seul (+ 1,0 %) néanmoins compensée par une baisse du RSA socle et activité (- 0,7 %).

##### **Progression des effectifs de retraités au régime des salariés agricoles et poursuite de la baisse du nombre de pensionnés au régime des non-salariés agricoles au 4e trimestre 2015**

La prise en compte des bénéficiaires du versement forfaitaire unique (VFU) en tant que pensionnés salariés agricoles conjuguée à l'augmentation du nombre de départs avant l'âge légal dans le cadre du dispositif « départs anticipés pour carrière longue » ont fait progresser le nombre de pensionnés au régime des salariés agricoles (+ 0,2 % sur un an). A l'inverse, les effectifs de pensionnés au régime des non-salariés agricoles se replient de - 3,1 % sur un an, essentiellement en raison du nombre de décès trois fois plus important que les attributions.

<i>Famille : Prestations familiales</i> .....	2
<i>Famille : RSA</i> .....	3
<i>Retraite</i> .....	4

Télécharger les données au format Excel :



## Famille : Prestations familiales

Tableaux 1 et 2 : évolution du nombre de familles bénéficiaires en 2015 chez les SA et les NSA

SA	Familles bénéficiaires en 2015	Evolution 2014-2015
Prestations légales familles (hors APL, ALS, AAH, RSA)	157 076	+ 0,5%
Allocations en faveur de la famille*	117 239	+ 1,0%
Prestations dédiées à la petite enfance	60 130	- 1,1%
ARS	62 543	+ 2,7%
AEEH	5 698	+ 4,0%
ALF	32 896	+ 1,5%
Hors prestations légales familles		
APL	65 398	- 1,1%
ALS	60 496	- 3,4%
AAH	28 525	+ 0,8%

Source : CCMSA

NSA	Familles bénéficiaires en 2015	Evolution 2014-2015
Prestations légales familles (hors APL, ALS, AAH, RSA)	72 757	- 3,0%
Allocations en faveur de la famille*	59 891	- 3,0%
Prestations dédiées à la petite enfance	18 336	- 2,9%
ARS	35 966	+ 1,6%
AEEH	2 450	+ 0,5%
ALF	12 183	- 1,8%
Hors prestations légales familles		
APL	37 613	- 3,4%
ALS	46 921	- 7,2%
AAH	8 669	- 3,6%

Source : CCMSA

Tableau 3 : évolution du montant total versé pour chaque groupe de prestations en 2015 au régime agricole

Tous régimes	Montants versés en 2015 (en millions d'euros)	Evolution 2014-2015
Prestations légales familles (hors APL, ALS, AAH, RSA)	1 092,4	- 1,5%
Allocations en faveur de la famille*	490,5	- 2,1%
Prestations dédiées à la petite enfance	381,6	- 2,9%
ARS	65,0	+ 1,2%
AEEH	21,8	+ 2,4%
ALF	110,4	+ 3,6%
Hors prestations légales familles		
APL	214,7	- 3,9%
ALS	148,8	- 7,6%
AAH	227,9	+ 1,2%

Source : CCMSA

\* Les allocations en faveur de la famille ou « prestations familiales spécifiques » comprennent les allocations familiales, le complément familial, l'allocation de soutien familial et l'allocation journalière de présence parentale

Le nombre de familles bénéficiaires de prestations légales augmente légèrement chez les salariés agricoles et diminue chez les non-salariés agricoles en 2015

En 2015, le nombre de familles bénéficiaires de prestations légales (hors AAH, APL, ALS et RSA) s'établit à 157 076 pour les salariés agricoles (en hausse de + 0,5 % par rapport à 2014) et à 72 757 pour les non-salariés agricoles (en baisse de - 3,0 %).

Chez les SA, cette évolution est portée par la dynamique des bénéficiaires de « prestations familiales spécifiques », qui progressent pour la troisième année consécutive, avec + 1,0 % pour 117 239 familles. Les effectifs de bénéficiaires de l'AEEH, de l'ARS ou encore de l'ALF progressent respectivement de + 4,0 %, de + 2,7 % et de + 1,5 %. À l'inverse, les prestations dédiées à la petite enfance enregistrent une baisse de - 1,1 % par rapport à l'année précédente.

Chez les NSA, la baisse est principalement due à la diminution du nombre de familles bénéficiant des allocations en faveur de la famille (59 891 familles soit - 3,0 % par rapport à 2014) ainsi qu'à la diminution de celles ayant recours aux prestations dédiées à la petite enfance (- 2,9 %). De même, le nombre de familles bénéficiaires de l'ALF décroît de - 1,8 %. En revanche, l'ARS et l'AEEH enregistrent des hausses respectives de + 1,6 % et + 0,5 %.

L'ALS et l'APL enregistrent une baisse du nombre de bénéficiaires, à la fois chez les SA et les NSA. Enfin, le nombre de bénéficiaires de l'AAH augmente légèrement chez les SA (+ 0,8 %) et diminue chez les NSA (- 3,6%).

Le montant total des prestations légales de la branche famille atteint plus d'un milliard d'euros en 2015

En 2015, le montant total des prestations légales de la branche famille s'élève à 1,09 milliard d'euros, en baisse de - 1,5 % par rapport à 2014.

Bien qu'en diminution de - 2,1 %, les allocations en faveur de la famille restent le poste de dépense le plus important et représentent près de 45 % de ce montant, soit 490,5 millions d'euros. Également en baisse (- 2,9 %), les prestations dédiées à la petite enfance sont le second poste de dépense et représentent 35 % du montant des prestations légales familles avec 381,6 millions d'euros. Le montant de l'ALF, ainsi que ceux de l'ARS et de l'AEEH, augmentent tous les trois et atteignent respectivement 110,4 millions d'euros (+ 3,6 %), 65,0 millions d'euros (+ 1,2 %) et 21,8 millions d'euros (+ 2,4 %).

Le montant de l'AAH enregistre une hausse de + 1,2 % pour atteindre 227,9 millions d'euros. À l'inverse, les montants de l'APL et de l'ALS chutent respectivement de - 3,9 % et - 7,6 % pour s'établir à 214,7 et 148,8 millions d'euros.

Sigles : SA : salarié agricole, NSA : non-salarié agricole, AAH : allocation aux adultes handicapés, APL : aide personnalisée au logement, ALS : allocation de logement social, RSA : revenu de solidarité active, AEEH : allocation d'éducation de l'enfant handicapé, ARS : allocation de rentrée scolaire, ALF : allocation de logement familial

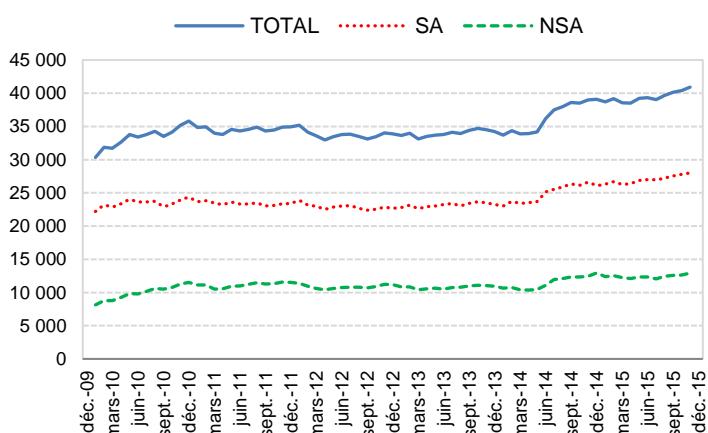
Contact : Damien Le Mancq - DERS Prestations Retraite- Famille- ORPA- AT – [lemancq.damien@ccmsa.msa.fr](mailto:lemancq.damien@ccmsa.msa.fr)

Télécharger les données au format Excel :



## Famille : RSA

**Graphique 1 : Evolution mensuelle du nombre d'allocataires du RSA selon le régime agricole**

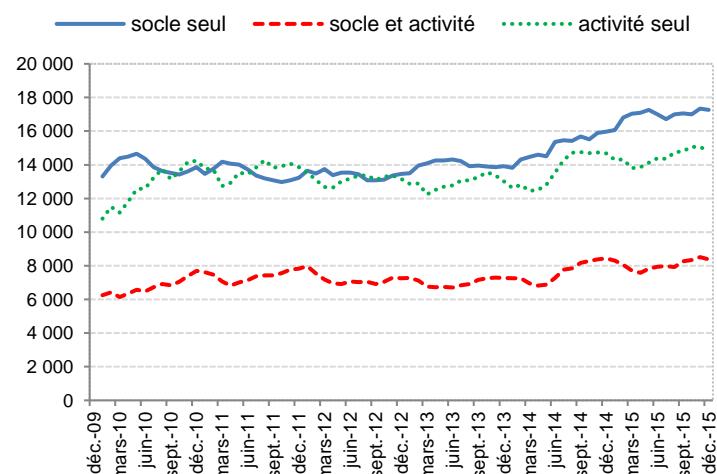


Source : CCMSA

**L'effectif d'allocataires du RSA au régime agricole progresse en décembre 2015**

En décembre 2015, le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) au régime agricole s'établit à 40 480 en France métropolitaine. Il progresse par rapport à décembre 2014 (+ 3,6 %), mais décroît par rapport au mois précédent (- 1,1 %). Les allocataires se répartissent entre les salariés agricoles (25 980) et les non-salariés agricoles (14 500).

**Graphique 2 : Evolution mensuelle du nombre d'allocataires du RSA selon la composante**



Source : CCMSA

**Une croissance portée par la progression dynamique du RSA socle seul**

Entre décembre 2014 et décembre 2015, l'évolution du nombre d'allocataires du RSA au régime agricole résulte principalement de la progression soutenue des effectifs du RSA socle seul (+ 8,2 %). Dans ce contexte, les effectifs du RSA socle et activité régressent légèrement (- 0,7 %) par rapport à décembre 2014. Le nombre d'allocataires du RSA activité seul s'accroît également, mais à un niveau moindre (+ 1,0 %).

Par rapport à novembre 2015, les effectifs du RSA diminuent au régime agricole (- 1,1 %), faisant suite à quatre mois de hausse consécutive. Toutes les composantes sont concernées : le RSA socle seul (- 0,4 %), le RSA socle et activité (- 1,6 %) et RSA activité seul (- 1,6 %).

Sigles : RSA : revenu de solidarité active, SA : salarié agricole, NSA : non-salarié agricole, TOTAL : NSA + SA

Contact : Jean Roger Biyik Biyik - DERS Prestations Retraite- Famille- ORPA- AT – [biyik-biyik.jean-roger@ccmsa.msa.fr](mailto:biyik-biyik.jean-roger@ccmsa.msa.fr)

[Télécharger les données au format Excel :](#)

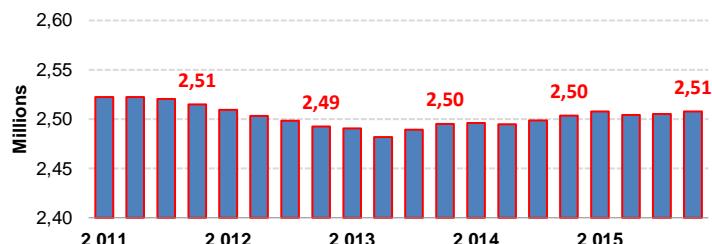


## Retraite

**Au 31 décembre 2015, les effectifs de retraités du régime des salariés agricoles progressent de + 0,2 % sur un an**

Au quatrième trimestre 2015, 2,5 millions de personnes perçoivent une retraite au régime des salariés agricoles ; un effectif en hausse de + 0,2 % sur un an. Cette évolution est liée à la prise en compte des bénéficiaires du versement forfaitaire unique (VFU) en tant que pensionnés salariés agricoles et à l'augmentation du nombre de départs avant l'âge légal dans le cadre du dispositif « départs anticipés pour carrière longue ».

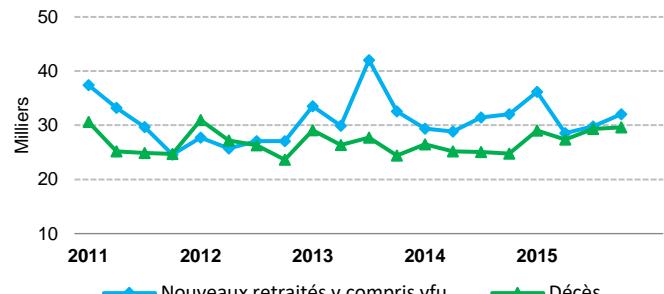
**Graphique 1 : Evolution trimestrielle du nombre de retraités au régime des salariés agricoles**



Source : CCMSA

L'effectif de nouveaux retraités au régime des salariés agricoles diminue très légèrement de - 0,1 % sur un an. Le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite, prévu par la réforme des retraites de 2010, en est le principal facteur explicatif.

**Graphique 2 : Evolution trimestrielle des flux de pensionnés au régime des salariés agricoles**



\* y compris les bénéficiaires du versement forfaitaire unique  
Source : CCMSA

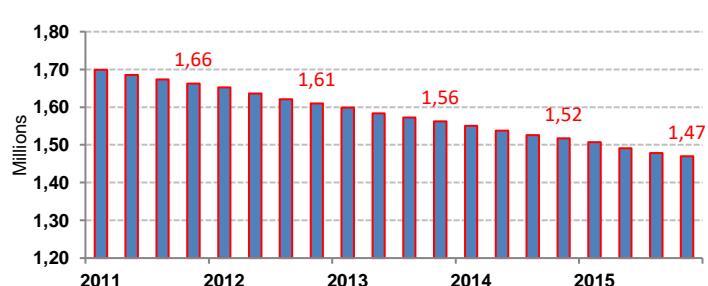
Le montant moyen annualisé des pensions, toutes durées de carrière confondues, s'élève à 2 270 euros bruts. Ce montant est en diminution de - 0,6 % sur un an. La prise en compte des effectifs de retraités bénéficiaires de VFU et de leur montant de retraite en est la principale raison.

A l'inverse, avec 12 875 euros bruts, le montant moyen des retraites pour les assurés ayant validé plus de 150 trimestres est en augmentation de + 1,1 % pour la même période.

**A la fin du quatrième trimestre 2015, la diminution des effectifs de retraités non-salariés agricoles se poursuit**

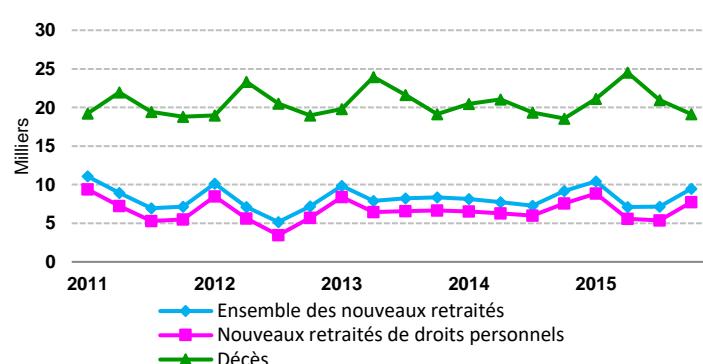
Au quatrième trimestre 2015, 1,47 million de personnes bénéficient d'une retraite au régime des non-salariés agricoles ; un effectif en baisse de - 3,1 % sur un an. La diminution la plus importante concerne les droits personnels (- 3,6 %). Ce recul est lié essentiellement au nombre de décès, trois fois plus important que les attributions de droits personnels.

**Graphique 3 : Evolution trimestrielle du nombre de retraités au régime des non-salariés agricoles**



Source : CCMSA

**Graphique 4 : Evolution trimestrielle des flux de pensionnés au régime des non-salariés agricoles**



Source : CCMSA

Les retraités ayant effectué une carrière complète au régime agricole perçoivent une pension annuelle moyenne de base de 9 355 euros bruts, un montant en hausse de + 0,8 % en un an.

Toutes durées de carrière confondues et hors retraite complémentaire obligatoire, le montant annuel moyen des pensions s'élève à 5 155 euros bruts, un montant stable par rapport au quatrième trimestre 2014.

Fin 2015, 84,1 % des retraités du régime des non-salariés agricoles sont poly pensionnés. La durée moyenne de carrière au régime des non-salariés agricoles atteint 24 ans.

Contact : Ileana Radoi - DERS Prestations Retraite- Famille- ORPA- AT - [radoi.ileana@ccmsa.msa.fr](mailto:radoi.ileana@ccmsa.msa.fr)

MSA Caisse Centrale

Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques

Les Mercuriales

Responsable de la publication, Alain PELC - pelc.alain@ccmsa.msa.fr

40 rue Jean Jaurès

Responsable Mission Synthèses, David FOUCAUD - foucaud.david@ccmsa.msa.fr

93647 Bagnolet cedex

Rédacteurs : D. LE MANCQ, JR BIYIK BIYIK, I. RADOI

Mise en forme : Michèle LALLAOURET

Diffusion : Claudine GAILLARD - [gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr)

Mireille MEDELICE - [medelice.mireille@ccmsa.msa.fr](mailto:medelice.mireille@ccmsa.msa.fr)

